

Délibération n°DEL-23-0521

Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle 2023 - Appel à projets - 1ère session : attribution des subventions aux lauréats et adoption de la convention financière

L'an deux mille vingt-trois le jeudi huit juin à neuf heures quinze, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	61
Procurations :	6
Date de convocation :	02 juin 2023

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE,



Mme Ghislaine	M. Emilion ESNAULT,
	M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT,
	M. Francis GRASS, Mme Laurence KATZENMAYER,
	Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES,
	M. Antoine MAURICE,
	Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK,
	M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Agathe ROBY,
	M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP,
	M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER
Villeneuve-Tolosane	M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Jean-Jacques BOLZAN	Jean-Michel LATTES
M. Djillali LAHIANI	Thierry SENTOUS
Mme Gnadang OUSMANE	Julie ESCUDIER
Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND	Annette LAIGNEAU
M. Jean-François PORTARRIEU	Pierre TRAUTMANN
Mme Nadia SOUSSI	Christophe ALVES

Conseillers excusés

Montrabé	M. Jacques SEBI
----------	-----------------

Délibération n° DEL-23-0521

Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle 2023 - Appel à projets - 1ère session : attribution des subventions aux lauréats et adoption de la convention financière

Exposé

Le Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle institué par Toulouse Métropole, par délibération en date du 27 juin 2019 dans le cadre de la Convention de Coopération conclue avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC), la DRAC-Occitanie et la Région Occitanie, vise à soutenir l'écosystème des Industries Culturelles et Créatives en développement en accordant un soutien financier à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Ce Fonds de Soutien répond plus précisément aux objectifs suivants :

- Accorder un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles appartenant au genre du documentaire, de l'animation ou de la fiction ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux talents ;
- Et participer au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

La sélection s'effectue, sur appel à projets, dans le cadre de comités de lecture consultatifs composés de membres de droit, de représentants des élus métropolitains, de professionnels du secteur du cinéma, de l'audiovisuel, des nouveaux médias et de la culture, de représentants de l'Etat-CNC et de représentants des services concernés des collectivités territoriales partenaires du dispositif.

Trois comités ont été convoqués pour l'examen des candidatures réceptionnées au titre de la 1ère session 2023 :

- Comité Documentaire : le mardi 4 avril 2023
- Comité Animation : le mercredi 5 avril 2023
- Comité Fiction : le vendredi 7 avril 2023

L'appel à projets de cette 1ère session 2023 a été publié sur le site de Toulouse Métropole le lundi 16 janvier 2023 et clôturé le mardi 28 février 2023.

Conformément au cadre réglementaire annexé à la présente délibération, Toulouse Métropole a réceptionné 27 projets, dont 22 éligibles, parmi lesquels : 5 projets d'animation, 9 projets documentaires et 8 projets de fiction.

Sur la base de l'avis favorable émis par les comités de lecture précités, il est proposé de retenir 10 projets lauréats dans le cadre de cette 1ère session :

- 2 œuvres d'animation dont 1 court-métrage et 1 long-métrage ;

- 4 œuvres documentaires dont 3 destinées à une première diffusion à la télévision ou sur une plateforme web et 1 long-métrage ;
- et 4 œuvres de fiction dont deux courts-métrages et 2 séries destinées à une première diffusion à la télévision ou sur une plateforme web.

Les montants proposés à l'attribution de chaque projet lauréat sont détaillés à l'article 1 ci-après.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative du Bureau du jeudi 25 mai 2023

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver l'attribution de subventions au titre de « l'appel à projets du *Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle* » aux sociétés mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 300 000 € (trois cent mille euros), au titre de la 1ère session de l'exercice 2023 et conformément au cadre réglementaire annexé :

<u>Titre du film</u>	<u>Réalisateur / Réalisatrice</u>	<u>Société de production</u>	<u>Durée (min)</u>	<u>Genre / Format</u>	<u>Montant de la subvention</u>
Blocs erratiques	Thomas Woodroffe	La Belle Affaire	80	DOCU / LM	50 000€
Djeddi	Jowan Le Besco	L'œil Vif Productions	80	DOCU / TV	15 000€
Queer-me	Irene Bailo	Corpus films	52	DOCU / TV	15 000€
Homo Animalis	Jacques Mitsch	Hauteville Productions	52	DOCU / TV	15 000€
Une histoire [...] de Noël	Tom Chertier	Xbo Films	6	ANIM / CM	15 000€
Pets on train	Benoit Daffis	TAT Productions	85	ANIM / LM	100 000€
Le dernier camion	Clovis Tanguy	L'œil Vif Productions	25	FICTION / CM	15 000€
Peau à peau	Pauline Garcia	Félicité Production	25	FICTION / CM	15 000€
Patience mon amour, saison 2	Camille Duvelloy	Bachibouzouk	32x 3'	FICTION / SÉRIE TV	30 000€
Toutouyoutou, saison 2	Julien Patry	Ex Nihilo	10x 26'	FICTION / SÉRIE TV	30 000€

Article 2

D'autoriser le versement de ces subventions à l'aide des crédits prévus à cette effet, l'engagement financier prévu au chapitre 204 étant de 300 000 € (trois cent mille euros) au titre de l'exercice 2023.

Article 3

D'approuver les termes du modèle de convention financière à conclure dans le cadre du dispositif Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions financières ainsi que tous les actes afférents.



Article 5

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole

Résultat du vote :

Pour	67
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le :

Reçu à la Préfecture le

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Délibération n° DEL-23-0806**Soutien à la production cinématographique et audiovisuelle – Appel à projets 2023 : attribution des subventions aux lauréats dans le cadre du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle 2023, attribution d'une subvention complémentaire et adoption de la convention financière****Exposé**

Le Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, institué par Toulouse Métropole par délibération en date du 27 juin 2019, dans le cadre de la Convention de Coopération conclue avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC), la DRAC-Occitanie et la Région Occitanie, vise à soutenir l'écosystème des Industries Culturelles et Créatives en développement en accordant un soutien financier à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Ce Fonds de soutien répond plus précisément aux objectifs suivants :

- accorder un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles appartenant au genre du documentaire, de l'animation ou de la fiction ;
- favoriser l'émergence de nouveaux talents ;
- participer au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

La sélection s'effectue, sur appel à projets, dans le cadre de comités de lecture consultatifs composés de membres de droit, de représentants des élus métropolitains, de professionnels du secteur du cinéma, de l'audiovisuel, des nouveaux médias et de la culture, de représentants de l'Etat-CNC et de représentants des services concernés des collectivités territoriales partenaires du dispositif.

Trois comités ont été convoqués pour l'examen des candidatures réceptionnées au titre de la 2^{ème} session 2023 :

- Comité Documentaire : le lundi 25 septembre 2023
- Comité Animation : le mardi 26 septembre 2023
- Comité Fiction : le mercredi 27 septembre 2023

L'appel à projets de cette 2^{ème} session 2023 a été publié sur le site de Toulouse Métropole le lundi 12 juin 2023 et clôturé le mardi 25 juillet 2023.

Conformément au cadre réglementaire annexé à la présente délibération, Toulouse Métropole a réceptionné 22 projets, dont 17 éligibles, parmi lesquels : 3 projets d'animation, 7 projets documentaires et 7 projets de fiction.

Sur la base de l'avis favorable émis par les comités de lecture précités, il est proposé de retenir 10 projets lauréats dans le cadre de cette 2^{ème} session :

- 3 œuvres d'animation dont 2 courts-métrages et 1 série destinée à une première diffusion à la télévision ou sur une plateforme web ;

- 4 œuvres documentaires destinées à une première diffusion à la télévision ou sur une plateforme web ;
- 3 œuvres de fiction dont deux courts-métrages et un unitaire destiné à une première diffusion à la télévision ou sur une plateforme web.

Au regard de l'enveloppe restant disponible à l'issue de cette deuxième session, il est également proposé de retenir en sus 1 projet lauréat, qui avait candidaté dans le cadre de la première session, sur la base de l'avis favorable émis par le comité de lecture animation qui s'était réuni le 5 avril 2023 :

- 1 court-métrage d'animation.

Le projet de long-métrage de fiction « La nuit je mens » de Laurent Herbiet, porté par la société de production Delante Productions, a reçu un avis favorable du comité de lecture fiction du 27 septembre 2023. Néanmoins, conformément au cadre réglementaire, cet avis est conditionné à un avis favorable d'une autre collectivité bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif 1€ pour 2€. Le comité-conseil régional fiction du 5 octobre 2023 ayant rendu un avis défavorable pour ce projet, il n'est désormais plus éligible au Fonds de soutien de Toulouse Métropole.

Suite au retrait de ce projet de long-métrage désormais non-éligible, l'enveloppe long-métrage a été reportée sur l'enveloppe court-métrage. Compte-tenu de l'excédent de cette dernière, il a été convenu un dépassement du montant plafond pour les deux projets de court-métrage suivants, les plus ancrés sur le territoire de la Métropole : « La Petite Reine Blanche » et « La Question », tous deux portés par XBO Films.

Enfin, pour signifier son soutien à la série « Toutouyoutou, saison 2 » de Julien Patry, porté par la société de production Ex Nihilo, Toulouse Métropole a souhaité réévaluer le soutien accordé à la 1ère session 2023 (d'un montant de 30 000 €) et accorder une subvention complémentaire de 15 000 € à ce projet. Cette subvention est accordée hors enveloppe disponible du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle de Toulouse Métropole et ne sera donc pas abondée par le CNC.

Les montants proposés à l'attribution de chaque projet lauréat sont détaillés aux articles 1, 2 et 4 ci-après.

Décision

Le Bureau,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative du Bureau du jeudi 2 novembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver l'attribution de subventions au titre de « l'appel à projets du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle » aux sociétés mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 265 000 € (deux cent soixante-cinq mille euros), au titre de la deuxième session de l'exercice 2023 et conformément au cadre réglementaire annexé :

Titre du film	Réalisateur / Réalisatrice	Société de production	Durée (min)	Genre / Format	Montant de la subvention
Outrepasser	Elsa Putelat et Nicolas Dupuis	Anoki	52'	DOCU / TV	20 000€
Sur la route de l'or	Christophe Vindis	Anoki	52'	DOCU / TV	20 000€
Dansons tant qu'on est pas mort	Cécile Lateule	Tripode Productions	52'	DOCU / TV	15 000€
Loin de moi la colère	Joël Akafo	Ladybirdfilms	90'	DOCU / TV	25 000€
Genesis	Karolina Chabier	Le-loKal Production	15'	ANIM / CM	25 000€
La Petite Reine Blanche	Mathieu Georis et Théo Hanosset	Xbo films	15'	ANIM / CM	35 000€
Contes d'Oc	Nikita Fraysse	Xbo films	9x3'	ANIM / SERIE TV	25 000€
Cadence	Marie Maillos	La Furie de la Lune	22'	FICTION / CM	30 000€
All in box	Janek Tarkowski	Anderandera Productions	17'	FICTION / CM	30 000€
Olympe une femme dans la Révolution	Julie Gayet et Mathieu Busson	Moteur S'Il Vous Plaît Production	90'	FICTION / TV	40 000€

Article 2

D'approuver l'attribution de la subvention au titre de « l'appel à projets du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle » à la société mentionnée ci-dessous, pour un montant total de 35 000 € (trente-cinq mille euros), au titre de la 1^{ère} session l'exercice 2023 :

Titre du film	Réalisateur / Réalisatrice	Société de production	Durée (min)	Genre / Format	Montant de la subvention
La Question	Alberto Segre	Xbo films	30'	ANIM / CM	35 000€

Article 3

D'autoriser le versement de ces subventions à l'aide des crédits prévus à cet effet, l'engagement financier prévu au chapitre 204 étant de 300 000 € (trois cent mille euros) au titre de l'exercice 2023.

Article 4

D'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire au titre de « l'appel à projets du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle » à la société mentionnée ci-dessous, pour un montant total de 15 000 € (quinze mille euros), hors enveloppe disponible du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, donc non abondé par le CNC :

Titre du film	Réalisateur / Réalisatrice	Société de production	Durée (min)	Genre / Format	Montant de la rallonge
Toutouyoutou, saison 2	Julien Patry	Ex Nihilo	10x26'	FICTION / SÉRIE TV	15 000€

Article 5

D'approuver les termes du modèle de convention financière à conclure dans le cadre du dispositif Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 6

D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions financières ainsi que tous les actes afférents.

Article 7

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat du vote :

Pour	67
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : 22 NOV. 2023
Reçu à la Préfecture le 22 NOV. 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc Moudenc



Jean-Luc MOUDENC

Délibération n°DEL-23-0806

Soutien à la production cinématographique et audiovisuelle – Appel à projets 2023 : attribution des subventions aux lauréats dans le cadre du Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle 2023, attribution d'une subvention complémentaire et adoption de la convention financière

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize novembre à neuf heures dix-neuf, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole (902B).

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	63
Procurations :	4
Date de convocation :	10 novembre 2023

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cugnaux	M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinnasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND,

	M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Francis GRASS, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, Mme Agathe ROBY, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER
Villeneuve-Tolosane	M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Alain TOPPAN	Joseph CARLES
M. Djillali LAHIANI	Jean-Michel LATTES
Mme Annette LAIGNEAU	Jean-Jacques BOLZAN
Mme Nicole YARDENI	Pierre TRAUTMANN